

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU — Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

- **29. ZONE EKHO 3 – LES HERBIERS – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA VILLE DES HERBIERS** - Rapporteur: Franck GAUTHIER

En cohérence avec les objectifs d'optimisation foncière des zones d'activités économiques communautaires et d'accompagnement des projets de développement de nos entreprises, il est proposé à la collectivité d'acquérir un tènement foncier appartenant à la ville des Herbiers situé zone « EKHO 3 » aux Herbiers, dans le cadre d'un projet global de densification d'un site industriel.

A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir acquérir la portion de la parcelle cadastrée section XR n°126, d'une superficie d'environ 1 900 m², au prix de 6,50 € HT/m², soit une somme globale approximative de 12 350 € HT.




Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
Sous réserve d'un avis favorable du Conseil municipal de la ville des Herbiers, en date du 12 décembre 2022, approuvant la cession d'un terrain à la Communauté de communes du Pays des Herbiers,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 10 novembre 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- décider l'acquisition de la portion de la parcelle section XR n°126, d'une superficie d'environ 1900 m², située zone « EKHO 3 » aux Herbiers, appartenant à la ville des Herbiers, au prix de 6,50 € HT/m², soit pour la somme globale approximative de 12 350 € HT,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction, dont la signature de l'acte de vente devra intervenir avant le 31/12/2023. A défaut, l'offre de vente deviendra caduque.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

16 DEC. 2022

16 DEC. 2022

